

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nicotinamide FCC

N° d'article 78156008

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Pictogrammes de danger**



##### **Mention d'avertissement**

Attention

##### **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Conseils de prudence**

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### **2.3. Autres dangers**

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Composants dangereux**

##### **Nicotinamide**

No. CAS	98-92-0		
No. EINECS	202-713-4		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
Eye Irrit. 2			H319

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

##### **En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

##### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

##### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

##### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et effets importants ou autres effets connus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre

##### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Eviter l'inhalation de fumée et des vapeurs. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres données**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit est capable d'explosion de poussière. Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. prépare extincteur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****Nicotinamide**

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43.75	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21.88	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### Nicotinamide

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.33	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Conditions	Occasionel	
Concentration	10	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	1.1085	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	423.5		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0.1109		mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

### Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards. Filtre à particules P1; FFP1 (EN 149)

### Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	480 min

Matériau approprié	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant	0.7 mm
Temps de pénétration	480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide
Couleur	crème
Odeur	pratiquement inodore

### Point de fusion

Valeur	128	à	131	°C
--------	-----	---	-----	----

### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	224	°C
Pression	20	hPa

### inflammabilité

Ne pas auto-inflammable

### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque	Non applicable
----------	----------------

### Point d'éclair

Valeur	> 150	°C
--------	-------	----

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

**Température d'inflammabilité**

Valeur 440 °C

**température de décomposition**

Valeur 150 °C

**valeur pH**

Valeur 6 à 7.5  
 Concentration/H<sub>2</sub>O 50 g/l  
 température 20 °C

**Viscosité**

Remarque Non applicable

**solubilité(s)**

éthanol  
 Valeur 660 g/l

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow -0.38  
 température 21 °C  
 méthode 92/69/EEC, A.8

**Pression de vapeur**

Valeur 0.00045 Pa  
 température 25 °C  
 méthode 92/69/EEC, A.4

**Densité et/ou densité relative**

Valeur 1.5 g/cm<sup>3</sup>  
 température 25 °C  
 méthode OECD 109

**Densité de vapeur relative**

Remarque Non applicable

**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Valeur 691 à 1000 mg/l  
 température 20 °C

**propriétés explosives**

évaluation Le produit est capable d'explosion de poussière.

**Propriétés comburantes**

évaluation Ne favorise pas l'incendie

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

danger de coup de poussière. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.4. Conditions à éviter**

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### Nicotinamide

Substance de référence	Nicotinamide	
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 2500	mg/kg
méthode	OECD 423	

##### Nicotinamide

Substance de référence	Nicotinamide	
Espèces	souris	
DL50	2500	mg/kg

##### Nicotinamide

Espèces	rat	
DL50	3530	mg/kg
méthode	OCDE 401	

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### Nicotinamide

Substance de référence	Nicotinamide	
Espèces	lapin	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### Nicotinamide

Espèces	rat	
CL 50	> 3.8	mg/l
Durée d'exposition	4	h
méthode	OECD 436	

#### Corrosion/irritation cutanée (Composants)

##### Nicotinamide

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

##### Nicotinamide

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

#### Sensibilisation (Composants)

##### Nicotinamide

Voie d'exposition	dermale
-------------------	---------

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

**Nicotinamide**

Voie d'exposition	par inhalation
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

**Mutagénicité (Composants)****Nicotinamide**

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471

**Nicotinamide**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	OECD 473

**Nicotinamide**

Espèces	souris
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode	OECD 474

**Toxicité reproductrice (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	lapin
évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 414

**Cancérogénicité (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	souris
évaluation	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Nicotinamide**

Substance de référence	Nicotinamide
	Voie d'exposition orale
Espèces	rat
NOAEL	215 mg/kg
Durée d'exposition	28 d

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)	
CL 50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 203	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	



Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 202		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**Toxicité pour les algues (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**Nicotinamide**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	560		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	4235		mg/l
Durée d'exposition	18	h	

**Nicotinamide**

Espèces	Pseudomonas putida		
NOEC	4235		mg/l
Durée d'exposition	18	h	
méthode	OECD 209		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****Nicotinamide**

Valeur	95		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301E		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.38		
température	21	°C	
méthode	92/69/EEC, A.8		

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Nicotinamide**

log Pow	-0.38		
température	20	°C	
méthode	OCDE 107		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

**Mobilité dans le sol (Composants)****Nicotinamide**

Ne va pas être absorbé par le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.